

BESOIN D'UN PERMIS? Un permis est **OBLIGATOIRE** pour tout nouveau projet de construction, démolition, rénovation, fosse septique, puits et lotissement. *Contactez l'inspecteur en bâtiment, Gabi Morin, au 819-453-7049.*

MÉDAILLE D'IDENTIFICATION POUR CHIEN ET CHAT : Votre animal de compagnie a-t-il une médaille? La médaille permet d'identifier votre animal s'il est ramassé par notre agent de contrôle des animaux. Elles sont disponibles au bureau municipal. **Le cout est de 20 \$ par année par animal.**

DATES POUR FEUX À CIEL OUVERT (sans foyer) : du 15 novembre au 15 mars de chaque année. Le permis est obligatoire et peut être obtenu auprès de l'inspecteur municipal.

FEU D'ARTIFICE: Saviez-vous que les feux d'artifice ne sont autorisés que lors de certaines fêtes civiques? Journée nationale des patriotes (longue fin de semaine de mai), Fête nationale du Québec (24 juin), fête du Canada (1^{er} juillet), congé civique (août) et fête du Travail (septembre). *Appelez l'inspecteur municipal pour obtenir une copie du règlement ou pour de l'information.*

STATIONNEMENT DE NUIT : Saviez-vous que vous ne pouvez pas stationner un véhicule sur une route municipale la nuit (entre minuit et 6 h) en hiver (du 15 novembre au 15 avril) selon le règlement municipal 2016-12-09 et le règlement de la SQ 2011-01? Veuillez respecter les panneaux et règlements sur le STATIONNEMENT INTERDIT. Sachez également que vous ne pouvez pas pousser la neige de vos entrées privées sur les routes municipales. C'est extrêmement dangereux.

Les **ENTRÉES ET VOIES PRIVÉES** doivent être dégagées de branches et d'arbres de 12' de largeur et de 12' de hauteur, afin de permettre aux véhicules d'urgence d'accéder à votre propriété. (9-1-1 et services d'incendie).

SURVEILLANCE DE VOISINAGE D'OTTER LAKE

Vous voulez rendre votre municipalité plus sécuritaire? Veuillez nous transmettre toute information sur les crimes ou les activités suspectes. Vous nous trouverez dans le site Web de la municipalité d'Otter Lake sous l'onglet « Vie communautaire » ou dans Facebook « Otter Lake Surveillance de Voisinage ». *Appelez le 9-1-1 ou la police pour signaler un crime.*

LAVAGE DE BATEAU : La municipalité a installé un poste de lavage de bateau au garage municipal, derrière la salle municipale. Vous devez obligatoirement laver votre bateau avant de le mettre à l'eau dans l'un de nos lacs. Règlement 02-09-2020. *(Voir le site Web.)*

LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES COMITÉS

La mairesse, Kim Cartier-Villeneuve (chapeaute tous les comités)

Carlen Lafleur – Service d'incendie / Planification / Ressources humaines / Association des lacs

Desiree Tremblay – Bibliothèque / Communication / RA / Aïnés

Kathleen Gauthier – Environnement / Eau

Vicky Dubeau – Parc Leslie / Ressources humaines

Ivan Leblanc – Chemin public / Service d'incendie

Robin Zacharias – Administration / Finance / Communication / Ressources humaines / Planification / Association des lacs

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

MUNICIPAL :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h

RÉUNION MENSUELLE:

Premier mardi du mois à 19 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

(située à l'école Ste-Marie)

Mardi : 13 h à 16 h 30 et 19 h à 20 h 30

Mercredi : 13 h à 16 h 30

Jedi : 13 h à 15 h et 18 h à 21 h

Veuillez noter que des ordinateurs et un accès Internet sans fil sont disponibles.

RÉSUMÉ DU BUDGET 2021

Revenus : **2 524 813 \$**

Coûts d'exploitation : **2 350 613 \$**

Surplus opérationnel : **174 200 \$**

Paiement de la dette à long terme : **(112 200 \$)**

Activités d'investissement : **(62 000 \$)**

Surplus/déficit aux fins fiscales : **0 \$**

Taux de taxation : **0,62 \$/100 \$ d'évaluation**

Redevances : Infrastructure d'eau (zone d'eau) **142 \$**

Infrastructure d'eau (population) **8 \$**

Distribution de l'eau **150 \$**

Gestion des déchets **100 \$**

Pour plus d'informations sur le budget, consultez notre site Web : otterlakequebec.ca/budget

ÉPANDAGE DE CALCIUM SUR LES ROUTES : En juin et août (si la température le permet)

PISCINES : Saviez-vous qu'une clôture, soit autour de votre terrain, soit autour de votre piscine, est obligatoire? *Appelez l'inspecteur pour plus de détails.*

FINITION EXTÉRIEURE : Saviez-vous que la finition extérieure des bâtiments doit être terminée au cours de la première année de construction? Des lettres de demande de conformité seront envoyées à nouveau cette année. *Veuillez contacter l'inspecteur en bâtiments pour plus d'information.*

PAGE FACEBOOK MUNICIPALE : Saviez-vous que la municipalité a une page Facebook? Nous l'avons créée pour vous tenir au courant des avis importants et des événements dans la municipalité. Vous continuerez de recevoir les avis importants par la poste. facebook.com/OtterLakeQC

SITE WEB MUNICIPAL : Le site Web municipal a un tout nouveau look et est très convivial. Veuillez prendre un moment pour le visiter : otterlakequebec.ca

PAIEMENT DES TAXES : Dû le 1^{er} avril 2021. Les comptes de taxes de plus de 300\$ sont payables en 3 versements, le 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} septembre 2021. Nous acceptons les chèques postdatés si vous souhaitez les envoyer tous en même temps.

Modes de paiement : comptant, chèque, débit et en ligne dans la plupart des grandes banques.

EAU POTABLE : Désormais disponible à l'extérieur, au bureau municipal, 15, av. Palmer. L'eau n'est plus disponible à la station de pompage.

En 2020, la municipalité a mis en place un **SYSTÈME D'ALERTE D'URGENCE**. Si vous n'avez pas encore reçu d'alertes, vous devez communiquer vos coordonnées à la municipalité.

GESTION DES DÉCHETS

Horaire du dépotoir:

Avril à octobre : de 8 h à 17 h le vendredi, samedi et lundi et de

9 h à 18 h le dimanche.

Novembre à mars : de 8 h à 17 h le vendredi, samedi, dimanche et lundi.

Élimination des objets lourds : GRATUIT les 5 et 6 juin et 4 et 5 septembre 2021.

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Recyclage et compostage : La municipalité d'Otter Lake a mis en place un programme de compostage. Nous devons continuer nos efforts afin de conserver le financement provincial. En augmentant le recyclage et le compostage, nous réduisons les coûts des déchets ce qui nous permet de maintenir un faible taux de gestion pour les contribuables. La municipalité a installé un composteur au dépotoir en 2019, et prévoit d'en acheter un second.

La municipalité d'Otter Lake tient à remercier M. Serge Sabourin pour ses années de dévouement au site de transfert municipal. Nous lui souhaitons une merveilleuse retraite remplie de nombreuses nouvelles aventures! **Félicitations Serge!**
La Municipalité accueille également M. René Miljour à titre de préposé au site de transfert.